



L'accès et les dépôts sur site sont réglementés. Le dépôt des déchets est **gratuit pour les particuliers** habitant le Pays Voironnais, **payant pour les professionnels**.

Le tri des déchets est **OBLIGATOIRE**.  
**En cas de doute**, adressez-vous à un agent de la déchèterie.

Les catégories d'utilisateurs concernées par cette facturation sont **les professionnels, les établissements publics, les associations, les personnes rémunérées par chèques emplois services et les auto-entrepreneurs**.

### > TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

		Conditions de tarification	
		Passages gratuits accordés par année civile	Taux de tarification
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT AU SEIN DU PAYS VOIRONNAIS	ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (ARUP)	illimité sauf pour les souches	Souches : 100 %
	PROFESSIONNEL	10*	100%
	SCI	10*	100%
	MAIRIE	0	50%
	ASSOCIATION LOI 1901 (autre que ARUP)	0	50%
	SERVICE PAYS VOIRONNAIS	0	50%
	CHEQUES EMPLOIS SERVICES (CESU)	10*	100%
RESIDANT OU SIEGE / ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	ETABLISSEMENT PUBLIC (autre que mairie)	0	100%
	PARTICULIER	0	Forfait de 10 passages
	PARTICULIER PROPRIETAIRE DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	illimité	
	PROFESSIONNEL	0	100%
	SCI DISPOSANT DE BIENS SUR LE PAYS VOIRONNAIS	0	100%
	ASSOCIATION	0	100%
	CHEQUES EMPLOIS SERVICES	0	100%
RESIDANT PAYS VOIRONNAIS ET ETABLISSEMENT HORS PAYS VOIRONNAIS	ETABLISSEMENTS PUBLICS	0	100%
	DIRIGEANT HABITANT LE PAYS VOIRONNAIS	10*	100%

> **\*Pour les dépôts de déchets personnels effectués à l'aide du véhicule de la société**, le professionnel résidant sur l'une des 31 communes du Pays Voironnais bénéficiera de 10 passages gratuits au titre de l'année civile pour l'ensemble de ses véhicules, au prorata des mois restant à couvrir lors de son inscription. **Ce sont les premiers passages de l'année civile qui seront ainsi considérés comme « personnels » et donc non facturés.**

> Gratuité de dépôt pour les associations reconnue d'utilité publique (sauf pour le dépôt de souches).

> Réduction de 50% du tarif H.T. pour les services du Pays Voironnais, les services municipaux, les associations autres que ARUP.

### Cette tarification prend en compte deux catégories de véhicules :

1. Les véhicules dont le coffre a une contenance jusqu'à 5 m<sup>3</sup> (Clio, Kangoo, 307, Espace, Berlingo...) dits « **véhicules légers ou fourgonnettes** ».
2. Les véhicules dont le coffre a une contenance supérieure à 5 m<sup>3</sup> (Expert, Trafic, Master, Boxer...) dits « **fourgons, bennes ou tracteurs agricoles** ».

## Tarifs au passage (taux de TVA en vigueur 5,5%)

Produits apportés en déchèterie	Catégorie 1 VL / VU		Catégorie 2 FOURGON	
	Tous types de déchets (Hors dépôts spécifiques détaillés ci-après)	35,82 €HT	<b>37,79 €TTC</b>	44,94 €HT

## Dépôts spécifiques

Dépôts spécifiques	Montant		
	H.T.	Taux TVA (en vigueur)	TTC
Souches de bois (*) – la tonne	267,39 €HT	5,5%	<b>282,10 €TTC</b>
Pneu véhicule léger d'ensilage - l'unité	2,56 €HT	5,5%	<b>2,70 €TTC</b>

\* Les dépôts se font uniquement sur la déchèterie de La Buisse et suivant les jours d'ouverture du Site écologique à savoir du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 avec pesée obligatoire.

## > TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS HORS PAYS VOIRONNAIS

Les usagers n'habitant pas le territoire pourront bénéficier d'un forfait de 10 passages prépayés au tarif unique de 116 €TTC tout véhicule confondu. **Paiement au Centre Technique du Pays Voironnais à Coublevie (ZA du Roulet). Renseignements : 0 800 508 892.**

## > TARIFICATION POUR LES PARTICULIERS DU PAYS VOIRONNAIS

L'accès est gratuit.

### HORAIRES D'OUVERTURE

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>La Buisse</b>	Toute l'année	7 h 30 - 12 h et 14 h - 17 h 30					8h30-12h et 13h-17h30
<b>Coublevie</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	13 h 30 - 17 h 30 8 h 30 - 12 h 30					
<b>St-Nicolas de Macherin</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	Fermé	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	Fermé	12h30 - 17h30 7h30 - 12h30	
<b>Moirans Tullins Le Pin</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	
<b>Rives Montferrat</b>	Sept. à Juin Juillet-Août	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	Fermé	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	13h30 - 17h30 8h30 - 12h30	


Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

**Tout déchargement doit être terminé avant l'heure de fermeture en vigueur**  
**Inscription des véhicules obligatoire pour accéder au site**

+ D'INFOS

Renseignements et règlement intérieur : **0 800 508 892**

[www.paysvoironnais.com](http://www.paysvoironnais.com)

 Pays Voironnais - Officiel



**Pays Voironnais**  
Communauté du Pays Voironnais